

Pour l'armée, l'enjeu stratégique de la laïcité

Le ministère diffuse son premier livret pédagogique, où il explique sa pratique sur cette question sensible

La France, comme puissance militaire, a un « impératif stratégique : dire et prouver que la République n'est pas un régime hostile aux religions ». Cette déclaration étonnante émane du ministère des armées lui-même. Ce dernier a mis en ligne, vendredi 23 mars, un document très innovant sur un sujet aussi sensible, « Expliquer la laïcité française : une pédagogie par l'exemple de la "laïcité militaire" ».

Présenté le 14 mars aux représentants des cultes et de l'université, aux Invalides, ce tout premier livret du genre a d'abord été conçu pour répondre à une demande des attachés de défense français en poste à l'étranger, confrontés aux incompréhensions de leurs homologues militaires. Mais le ministère étudie d'ores et déjà sa diffusion dans les écoles militaires nationales, telles que Saint-Cyr.

Il veut aussi l'adapter pour la Journée défense et citoyenneté et pour le futur service national universel. « Ce travail peut aussi avoir un effet positif à l'extérieur [de l'institution militaire] en montrant ce qu'est une laïcité bien vécue », observe Jean-Louis Bianco, le président de l'Observatoire de la laïcité.

Esprit libéral

Pour le coordonnateur de l'ouvrage, Eric Germain, responsable des questions religieuses à la direction des affaires internationales et stratégiques, « l'armée est le seul endroit où la société française se retrouve dans toute sa diversité » et, dans son enceinte, « l'application de la laïcité implique non de neutraliser toute expression du religieux, mais de le réguler pour en tirer le meilleur parti pour l'intérêt général ».

Le livret est d'esprit libéral. « La laïcité n'est pas une exception française, mais un idéal de liberté et d'égalité largement partagé dans les pays démocratiques », peut-on y lire. Il souligne néanmoins qu'« on observe une

Des soldats français lors de la prière sur une base de la Force interarmes des Nations unies au Liban, à Deir Kifa, en juin 2015.

BILAL TARABEY/
LE PICTORIUM



tendance française à vouloir effacer le religieux dans l'espace étatique » et qu'aujourd'hui, des courants « restrictifs plus ou moins intransigeants » voudraient étendre « le principe de neutralité de l'Etat aux usagers des institutions publiques ».

Ce travail vient ponctuer les mutations récentes du fait religieux. Pendant longtemps, alors même que la question religieuse divisait la société, l'institution militaire n'a eu aucun problème avec la religion, ses aumôneries ayant été créées dès 1880. « Le fait que la République salue dans ses armées des prêtres, des pasteurs, des rabbins, des imams, représente la singularité la plus apparente de cette réalité aujourd'hui », souligne Eric Germain. Les armées comptent à présent

231 aumôniers des quatre grands cultes (142 catholiques, 34 protestants, 17 israélites, 38 musulmans), auxquels s'ajoutent 81 réservistes.

La dernière née, l'aumônerie musulmane, a été créée en 2005 dans le sillage du Conseil français du culte musulman. « La France compte davantage d'aumôniers musulmans que l'ensemble des pays de l'OTAN réunis », peut-on lire dans le livret. Messaouda Bouti-Houha, la première femme imam dans les armées, y est citée pour évoquer le principe fondamental de ces auxiliaires spirituels : « Je ne suis pas l'aumônier des militaires musulmans, je suis aussi l'aumônier musulman de tous les militaires. »

En 1990, les armées ont commencé à réfléchir à l'intégration

des jeunes musulmans, qui, selon Philippe Portier, professeur à l'École pratique des hautes études, « vont devenir essentiels dans le corps de cette armée professionnalisée au début des années 2000 ». Dès 1992, une circulaire de Pierre Joxe prévoit des rations casher ou hallal. En 2000, souligne le livret, les aumôniers mènent un travail interreligieux afin d'établir un rituel des célébrations intercultes de levée des corps pour les morts au combat. Les pèlerinages militaires se développent, jusqu'à celui de La Mecque, organisé depuis 2010 au profit des familles des militaires musulmans.

Mais, ces dernières années, le ministère de la défense estimait n'avoir que des coups à prendre en abordant publiquement ces

Dans les régiments, le commandement est demandeur de ressources pour gérer la spiritualité des jeunes soldats

sujeux. Les opérations extérieures de la France menées contre le « terrorisme islamiste », les attentats de 2015-2016 et les nouvelles obsessions sécuritaires liées à la radicalisation ont suscité des crispations. En février 2015, après l'attentat contre Charlie Hebdo, l'évêque aux armées alors en

poste, Luc Ravel, avait provoqué les protestations de plusieurs aumôneries alliées pour avoir diffusé une lettre diocésaine dans laquelle il mettait en balance l'attentat et l'avortement. « L'idéologie islamique vient de faire 17 victimes en France. Mais l'idéologie de la bien-pensance fait chaque année 200 000 victimes dans le sein de leur mère. L'IVG devenue droit fondamental est une arme de destruction massive. » De son côté, le Haut Comité d'évaluation de la condition militaire alertait en juin 2015 : « Il est absolument essentiel de préserver les armées et la gendarmerie de tout risque de fissure. »

« Exemplarité »

L'heure est aujourd'hui à l'ouverture. L'institution militaire pense pouvoir faire valoir une « exemplarité de la laïcité » avec cette initiative. « Avec des régiments où la part des musulmans atteint [un nombre à] deux chiffres et une situation sécuritaire où certains agitent l'idée d'une cinquième colonne islamiste, si on utilise le religieux comme quelque chose de clivant, si la cohésion n'est pas là, l'institution militaire est en danger », souligne un responsable du ministère.

Dans les régiments, le commandement est demandeur de ressources pour gérer la spiritualité des jeunes soldats quels qu'ils soient : engagés traumatisés par la violence du combat, jeunes recrues des cités populaires, soldats tentés par la radicalisation ou catholiques adeptes d'un retour à des pratiques traditionalistes.

L'amiral Philippe Coindreau, le major général des armées, a observé, mi-mars aux Invalides, que l'aumônier militaire était vu par l'état-major tout à la fois comme un « conseil », un « capteur du moral » et « un repère montrant qu'il est possible de vivre ensemble sans avoir à abandonner ses convictions ».

NATHALIE GUIBERT
(AVEC CÉCILE CHAMBRAUD)

En prison, des velléités de mariages qui inquiètent

Une ex-recruteuse de l'EI, revenue de Syrie en 2015, s'apprêtait à épouser en prison un détenu terroriste

C'est un phénomène resté jusqu'à présent très confidentiel, mais qui suscite depuis plusieurs mois, selon les informations du Monde, la vigilance particulière du renseignement pénitentiaire : la multiplication des velléités de mariages en prison entre condamnés pour terrorisme, ou prévenus sous main de justice fichés pour radicalisation. Leur nombre reste classifié. Mais le procès atypique d'une « revenante », Maeva S., vendredi 23 mars, devant le tribunal correctionnel de Paris, devrait, pour la première fois, illustrer la problématique.

Cette femme de 24 ans, alias « Oum Zahra », doit comparaître pour « association de malfaiteurs à visée terroriste ». Interpellée à l'été 2015, à son retour en France, après avoir passé un an dans les rangs de l'organisation Etat islamique (EI), elle est soupçonnée d'avoir été une active « recruteuse » de l'EI sur les réseaux sociaux. Une possible « marieuse »

printemps 2016, a été brutalement révoquée quand il a été découvert qu'elle entretenait des relations passionnelles avec un ancien membre de la filière de Strasbourg. A la grande stupeur de la sécurité pénitentiaire, Maeva S. envisageait de l'épouser en prison à l'occasion d'un permis de visite...

Entretenir les réseaux

L'épisode ne modifie pas les charges pesant sur la jeune femme, qui comparaitra cependant détenue, et non plus libre. La « revenante » demeure mise en cause pour ses incitations à la haine et pour ses aides au départ d'autres femmes, majeures et mineures. Plusieurs ont été condamnées à des peines avec sursis par le tribunal pour enfants, fin février, pour avoir fait état de projets d'actions violentes sur Internet. Les récentes velléités de noces d'« Oum Zahra » pourraient toutefois amener les juges à revoir leur appréciation du « désengagement » dont elle se prévalait depuis son interpellation

ti du djihad effrayée par les combats. La victime d'un itinéraire devenu presque banal : celui d'une jeune adulte ayant sauté le pas de la hijrah après avoir été séduite sur Facebook par un combattant qu'elle a épousé en arrivant sur zone, en 2014.

Le cas de Maeva S. a servi de leçon à l'administration pénitentiaire. Depuis janvier, selon nos informations, les demandes de permis de visite ne relèvent plus seulement du chef d'établissement : elles sont toutes centralisées au sein du service de la sécurité pénitentiaire, à Paris. Un moyen de s'assurer de l'opportunité des requêtes, en passant les noms des requérants au filtre des fichiers de police. En parallèle, les agents sont formés à détecter en amont les signes de ces possibles « alliances ».

Le projet de mariage de Maeva S. était atypique, car il se voulait « civil », soit en présence de témoins et d'un officier d'état civil, comme l'autorise la loi en prison. Or, les projets de noces recensés jusqu'à

Aux yeux des services de sécurité, ces mariages contribuent à entretenir les réseaux ayant nourri les départs vers la zone irako-syrienne, soudés ensuite par l'expérience de la guerre. La vulnérabilité des femmes leur apparaît particulièrement préoccupante. « Alors qu'elles représentent seulement 3,5 % de la population carcérale ordinaire, 10 % des détenus condamnés pour terrorisme sont des femmes », indique une source proche du dossier pour illustrer l'importance des sollicitations masculines auxquelles elles peuvent être exposées.

L'exemple du mariage de Maeva S. vient en creux rappeler la vigilance très lourde à laquelle les anciens affidés de l'EI risquent de contraindre les services sociaux et judiciaires à l'avenir. « C'est une population qui continue d'avoir des contacts, elle ne suspend pas ses activités », résume un bon connaisseur du sujet. Un enjeu crucial aussi pour le bureau central de renseignement

université
PARIS
DIDEROT

USPC
Université Sorbonne
Paris Cité

APPEL À CANDIDATURES

L'université Paris Diderot renouvelle son conseil d'administration.

Elle recherche 4 personnalités extérieures pour y siéger et participer à l'élection de son ou sa Président.e :

- > un.e représentant.e d'une entreprise de moins de 500 salariés
- > un.e représentant.e des organisations représentatives de salariés
- > un.e représentant.e d'un établissement d'enseignement secondaire
- > une personne assumant des fonctions de direction générale au sein d'une entreprise

Ces personnalités seront choisies, dans le respect de la parité femmes hommes, en fonction de leur action au sein du monde économique et social, de l'enseignement et de la recherche, et surtout de leur volonté d'accompagner l'Université. Les candidatures de personnes diplômées de l'université Paris Diderot seront étudiées avec la plus grande attention.

Engagez-vous auprès de nos chercheurs, enseignants et étudiants.

Investissez-vous dans les projets d'une université pluridisciplinaire reconnue internationalement pour l'excellence de son enseignement et de sa recherche en lettres, langues, sciences et santé.